

PAIEMENT DE LA CANTINE
Année 2017/2018

Paie ment à la ges tion à partir du 6 novembre 2017

MOIS DE NOVEMBRE / DECEMBRE 2017

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	9 jours X 1,98	17,82 €
		jours de grève et intempéries déduits

Le règlement se fait en espèces ***SE MUNIR DE MONNAIE*** ou par chèque .
Chèque libellé à l'ordre de : **Agent comptable du COLLEGE de STE ANNE** avec
au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur
présentation d'un certificat médical. Les jours de stages seront également décomptés.
Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

**Merci de signaler au Service Gestion tout changement de
régime de l'élève.**

**LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE EGALEMENT SUR LE SITE DU
COLLEGE RUBRIQUE GESTION**